

## **Rencontre avec les candidats aux élections départementales 2015 – Canton de Créon.**

Les objectifs de cette rencontre :

- Connaître la position du futur élu sur les points qui impactent l'avenir de Pompignac (la Métropole, la signature de la CAB : Convention d'Aménagement du Bourg).
- Leur expliquer les difficultés à établir un dialogue constructif avec le maire de Pompignac.
- Les alerter sur les décisions du maire touchant à l'aménagement du centre bourg.

Les candidats :

- JM Darmian (Majorité Départementale) : élu socialiste sortant siégeant au Conseil Général, institution signataire de la CAB.
- Thomas Bex (Gironde positive) : Membre de l'UMP dont le parti est majoritaire dans la gestion de la Métropole.

Les membres du RAPP :

- Raphaël Jouannaud : Président du RAPP
- Sylvie Auriac : Vice-Présidente du RAPP
- Candido Sanchez : Membre du CA du RAPP.

**Samedi 7 mars 2015 à Salleboeuf : rencontre avec JM Darmian, résumé :**

### **La Métropole :**

Les dates à retenir :

- 01/01/2015 : La CUB devient Métropole. Une année pour régler les questions de partage de compétences.
- 31/12/2015 : Fin des débats interne.
- 01/01/2016 : Prise des compétences.
- du 01/01/2017 au 31/12/2017 : élargissement des territoires et fusion des intercommunalités (si < à 20 000 hab).
- In fine, le Préfet fixera le contour de la Métropole.
- 2020 : Dans l'hypothèse de la disparition du département, organisation par arrondissements (Cf. Lyon Métropole).

JM Darmian ne se dit pas contre la constitution de cette Métropole à condition que la population concernée soit consultée. Il souligne que le maire de Pompignac n'a pas été élu sur le mandat de positionnement de la commune par rapport à la Métropole Bordelaise et qu'en conséquence rien ne justifie qu'il s'exprime aux noms des Pompignacais. L'appartenance ou non à cette Métropole doit être le résultat d'une négociation validée par les habitants.

Cette négociation touchant à des questions telles :

- Quelles sont les compétences que l'on perd ?
- Avantages et inconvénients ?
- Quel va être l'effort fiscal demandé ?
- Etc...

La Métropole pourrait trouver intéressant d'inclure Pompignac et les autres communes de la CDC dans son territoire pour trois raisons principales : rentrées fiscales importantes, valeurs locatives à jour ( constructions récentes) et importants fonciers disponibles.

La population de Pompignac a néanmoins des arguments pour échapper à la Métropole.

- Entité Humaine stable
- Nombreux services existants
- Terres agricoles
- Créer un rapport de force par une information citoyenne. Si le Préfet sent une résistance politique faible, il n'aura aucune difficulté à annexer le territoire communal à la Métropole.

**La Convention d'aménagement du Bourg** : Création d'une nouvelle départementale, « voie structurante » telle que nommée par le maire de Pompignac.

Pour l'instant, l'actuelle départementale restera départementale. Le déclassement et le reclassement de la nouvelle voie ne pourront être envisagés que lorsque la nouvelle voie sera réceptionnée avec la garantie qu'il n'y est aucun travaux à prévoir sur les 10 ans à venir..

A ce jour 11 points ne donnent pas satisfaction dont :

- La largeur
- La sécurité
- La prévision d'un chantier en plusieurs tranches qui pose problème. Le décalage dans la programmation risque d'impliquer une dégradation des équipements déjà construits lorsque la dernière tranche s'achèvera. Or, le Département ne peut prendre en charge une route que si elle est en parfait état.

Parmi les moyens d'actions citoyens, il existe le Référendum d'initiative locale. Il s'agit d'organiser une consultation des habitants de la commune sur cette question. Le résultat de ce type de référendum est opposable à la décision du Préfet. Certaines conditions sont néanmoins obligatoires pour mener à bien cette consultation :

- Obligation de 50 % de participation
- Le référendum ne peut être organisé par anticipation mais seulement lorsque le projet est lancé.

## **Mercredi 18 mars 2015 à Pompignac: rencontre avec T. Bex, résumé :**

La rencontre s'est effectuée lors de la réunion publique que Gironde Positive a organisée à la maison des associations.

### **La Métropole :**

La Métropole restera dans son profil actuel. L'équipe de T. Bex ne croit pas à un élargissement du territoire de la métropole. Il y a déjà beaucoup à faire avec la métropole actuelle : compétences communes, investissements à venir et financements à stabiliser. Agrandir l'aire Métropolitaine c'est certes plus de rentrées fiscales mais c'est aussi plus de charges et d'investissements lourds.

### **Le Conseil Général :**

Pas d'avis particuliers sur la CAB de Pompignac.

Il nous indique cependant qu'une route départementale dans un centre bourg peut bien être en sens unique... Contrairement à ce qui nous a été rétorqué par Mr Le maire, Denis Lopez.

Thomas Bex, élu à Latresnes, nous indique que c'est le cas dans sa commune. La D10 qui passe dans le bourg est à sens unique. Très certainement une idée à reprendre et qui avait été proposée lors la campagne par la liste "la Force du Renouveau".

### **Conclusion :**

Ce résumé se veut le plus conforme à ce qui nous a été dit. N'oublions pas qu'il s'agit de propos de candidats en campagne. L'expérience nous a montré par deux fois à Pompignac qu'entre les promesses et la réalité, « il y avait loin de la coupe aux lèvres » !!